



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 8 janvier 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 04.

RÉS.01.01.24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y modifiant les points suivants :

- Le point 13 devient la Période de questions;
- Le point 14 devient la Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

RÉS.02.01.24

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4, 5, 13 ET 18 (2) DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 4 décembre 2023** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires du 5, 13 et 18 (2) décembre 2023** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.01.24

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8456 à 8476 (#8458 et #8465 annulés) ainsi que #35009 à #35060, pour un montant de 204 708.28 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.01.24

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2024 (AU BESOIN LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION)

ATTENDU QUE la municipalité peut, en cours de l'année 2024, exécuter des travaux d'urgence non planifiés, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (Route 132);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe au MTQ;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est valide pour la période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports du Québec de :

- Lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés;
- Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du ministère des Transports du Québec pour les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000. \$);
- Que le directeur général-greffier ou le directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à signer toutes les demandes de permis nécessaires.

ADOPTÉE

RÉS.05.01.24

AUTORISER SIGNATURE & PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** le directeur général-greffier ou le directeur des Travaux publics, à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toutes les demandes de certificat d'autorisation nécessaires à la réalisation des différents travaux effectués sur le territoire de la municipalité et ce, pour l'année 2024.

ADOPTÉE

RÉS.06.01.24

EMBAUCHE – POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – AFFICHAGE INTERNE DU 5 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le 24 novembre 2023, monsieur Marc Fournier, titulaire du poste de chauffeur-opérateur, informait la municipalité qu'il devait quitter son emploi de façon permanente;

ATTENDU QU'à la suite du non-retour de monsieur Marc Fournier, le poste de chauffeur-opérateur est devenu vacant;

ATTENDU QUE suivant les dispositions de la Convention collective en vigueur, la municipalité doit procéder à l'affichage du poste laissé vacant;

ATTENDU QUE le 5 décembre 2023, la municipalité procédait à l’affichage interne du poste de chauffeur-opérateur;

ATTENDU QU’au terme de l’affichage, seul monsieur Maxime Roy, alors détenteur d’un poste de journalier-opérateur a déposé sa candidature;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Roy possède l’expérience et rencontre les exigences requises pour le poste de chauffeur-opérateur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l’unanimité que la Ville :

- **EMBAUCHE** monsieur Maxime Roy, au poste de chauffeur-opérateur, à compter du 8 janvier 2024, aux conditions prescrites par la Convention collective des employés municipaux de Cap-Chat (CSN) 2023-2027.

ADOPTÉE

RÉS.07.01.24

AUTORISATION – AFFICHAGE D’UN POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR ET D’UN POSTE DE JOURNALIER AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE le poste de chauffeur-opérateur, affiché le 5 décembre 2023, a été octroyé à monsieur Maxime Roy, lui-même titulaire à l’époque du poste de journalier-opérateur;

ATTENDU QUE le poste de journalier-opérateur est actuellement vacant et qu’il doit fait l’objet d’un affichage interne afin d’être comblé;

ATTENDU QUE la Convention collective intervenue en décembre 2023 entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Cap-Chat (CSN) prévoit la création d’un poste de journalier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l’unanimité que la Ville :

- **AUTORISE** l’affichage à l’interne des postes suivants :

- ☞ Journalier-opérateur;
- ☞ Journalier.

ADOPTÉE

RÉS.08.01.24

PROJET VITALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNISSEUR « LES MEUBLES RICHARD CAP-CHAT INC. » - FACTURE N° 026082 DATÉE DU 21 DÉCEMBRE 2023, AU MONTANT DE 1 039.96 \$ + TAXES

ATTENDU QUE la municipalité est à revitaliser sa bibliothèque municipale située dans les murs de l’école l’Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds Régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a acheté de l’entreprise Les Meubles Richard Inc. de Cap-Chat du mobilier (4 bancs de comptoir Ashley), pour le prix de 1 039.96 \$ + taxes;

VU la facture numéro 026082 produite par l'entreprise Les Meubles Richard Inc. de Cap-Chat, datée du 21 décembre 2023, au montant de 1 039.96 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- De **PAYER** à **Les Meubles Richard Inc.**, la facture numéro 026082 datée du 21 décembre 2023, au montant de **1 039.96 \$ + taxes**;
- **D'AFFECTER la dépense à la subvention reçue en vertu du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Dossier MRC 450-2023-3 – Projet vitalisation de la bibliothèque municipale.**

ADOPTÉE

RÉS.09.01.24

RATIFICATION DE SIGNATURE – PROPOSITION DE SERVICES 2024 – LABORATOIRE H²LAB (SERVICES D'ANALYSE D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE CAP-CHAT)

VU la proposition de services du laboratoire H²LAB de Rimouski, adressée à la Ville de Cap-Chat par voie électronique, le 20 décembre 2023, pour les services d'analyse d'eau potable, laquelle a été signée par le directeur général-greffier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- De **RATIFIER** la signature par le directeur général-greffier de la proposition de services 2024 soumise par le laboratoire H²LAB de Rimouski, pour les services d'analyse d'eau potable de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.10.01.24

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM) POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM est l'organisme mandaté par le ministère de l'Éducation pour le développement du loisir et du sport en Gaspésie-Îles-de-la-Madeline;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM développe un service de prêt d'équipements sportifs, récréatifs et adaptés, disponible pour la population, les écoles et les organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE L'URLS GÎM travaille au développement d'une centrale d'équipements décentralisée, c'est-à-dire à la répartition sur tout le territoire, à proximité des lieux de pratique, en collaboration avec les municipalités et les organismes gestionnaires de ces sites;

CONSDIÉRANT QUE les équipements seront disponibles gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'augmenter l'accessibilité et la pratique durable d'activités physiques dans un cadre sécuritaire et inclusif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a manifesté son intérêt à mettre en place un point de service pour le prêt gratuit d'équipements à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'URLS GÎM ont convenu des termes d'une entente pour la mise en œuvre du service de prêt d'équipements à Cap-Chat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le directeur général-greffier à signer « l'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENT » intervenue entre la Ville et l'URLS GÎM.**

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

Retour sur l'adoption du Budget 2024 :

- Montant total des prévisions budgétaires pour 2024 est de 5 053 888. \$;
- Ordures : augmentation de 12,44 %, soit 44. \$ par unité résidentielle;
- Taxes foncières : Diminution du taux à 1.30 \$ du 100. \$ d'évaluation (moins 0, 03 cents);
- Paiement des taxes foncières : Les versements passent de 3 à 4 pour l'exercice financier 2024 et seront payables aux dates suivantes : les 31 mars, 31 mai, 31 juillet et 30 septembre.
- Aqueduc & égout : La tarification demeure stable à 250. \$.

Projets en préparation pour l'année 2024

- Le projet d'assainissement des eaux suit son cours;
- La construction d'une nouvelle caserne et d'un garage municipal est toujours d'actualité;
- Recherche d'investisseurs pour la construction de nouveaux logements;
- Recherche d'aide financière pour la réalisation du projet de la halte routière;
- Toujours en attente du dénouement concernant le dossier de la rivière Cap-Chat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs personnes assistent à l'assemblée.

Une requête est déposée au Conseil municipal par les citoyens du secteur de Capucins.

Les questions adressées sont répondues par le maire et le directeur général-greffier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 29 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER